



La lettre n° 84 de RESF03

septembre 2026

Réseau Education Sans Frontière de l'Allier

42, rue du Progrès 03000 MOULINS

04 70 42 88 70

page facebook : resf03

resf03@gmail.com site national <https://reseau-resf.fr>

- Page 1 : édito
- Page 2 : pacte sur la migration et l'asile
- Page 3 : tout ira bien, guide pour les enfants migrants
- Page 4 : à Mayotte
- Page 5 : Emmaüs la Roya



Edito

Solitude ou solidarité ?

Si la détresse est vécue souvent en solitaire, les réponses positives s'inventent solidaires !

Le philosophe Albert Jacquard écrivait déjà en 1991 « Voici le temps du monde fini ». Il voulait dire que les dimensions de notre planète bleue sont petites et bien définies.

Et que visiblement, nous n'en n'avons pas de rechange bien clair !

Cet été, notre terre est devenue plus rouge, de chaleur, d'incendies et de guerres...

Nous vivons à près de 9 milliards de personnes humaines, entre autres !

Ce qui touche les uns, ne peut que concerner les autres !

Peut-on continuer dans la peur, la domination, les destructions rancunières ?

Peut-on comprendre que des humains migrent pour vivre et se protéger ?

Ce sont bien les multiples facettes de l'intelligence et du travail

Qui créent ce dont chacun chacune a besoin, vaille que vaille

Il faudrait enfin que richesses alimentaires et matérielles soient bien partagées

Question de solidarité !

Mireille Pasquel

Tout savoir sur le « Nouveau Pacte sur la migration et l'asile » de l'Union européenne

Adopté par le Parlement européen le 10 avril 2024, le « Nouveau Pacte sur la migration et l'asile » entérine une grave régression des droits fondamentaux des personnes migrantes et exilées. Cette réforme profonde des règles communes entre les États membres de l'Union européenne dans les domaines de l'asile et de l'immigration, proposée par la Commission européenne en septembre 2020, est censée être une réponse à la mal nommée « crise migratoire » de 2015, autour d'un objectif commun : mieux résister « aux situations de crise et de force majeure » liées « à un grand nombre d'arrivées irrégulières ».

Sous la pression des pays membres les plus hostiles à l'accueil des exilé.e.s, les dix textes qui composent le Pacte, adoptés – dans une grande opacité – à l'issue de débats et controverses intenses, sont loin de former le « système permettant à la fois de maîtriser et de normaliser la migration à long terme, tout en étant pleinement ancré dans les valeurs européennes et le droit international » qu'avait promis la Commission.

Au contraire, en violation du droit d'asile et du principe de non refoulement, il privilégie, à travers un dispositif d'une extrême technicité, d'une part la dissuasion en amont des

arrivées irrégulières de personnes étrangères en Europe, d'autre part des procédures renforcées de contrôle et de tri aux frontières en vue d'en expulser le plus grand nombre, et enfin la répartition autoritaire de celles qui seraient reconnues comme éligibles à l'asile au sein des États membres volontaires, les autres pouvant s'affranchir de cette obligation à travers un système complexe de compensation financière hypocritement nommé « mécanisme de solidarité ».

Le Pacte généralise « l'approche hotspot », expérimentée depuis 2015 en Grèce et en Italie et dont les conséquences ont été maintes fois dénoncées par les associations. L'application de procédures expéditives, soumises à des délais intenable en pratique, aura pour conséquences inévitables le déni du droit d'asile et la massification de la détention aux frontières extérieures de l'Europe. En intensifiant la logique du tri, de l'enfermement et de l'exclusion, le Pacte traduit l'obstination de l'UE à faire prévaloir la protection de ses frontières sur la protection des exilé.e.s, au mépris de leurs droits fondamentaux.

www.gisti.org/pacte-ue-migration-asile. Mise à jour le 18 juin 2026



« Tout irabien » : Guide destiné aux enfants migrants

L'agence Frontex, chargée de mettre en œuvre la politique de traque des migrants aux frontières de l'Union européenne, vient de republier un « guide sur le retour » pour les enfants de 6 à 11 ans menacés d'expulsion. Une méthode de propagande glaçante qui sert à légitimer le nouveau durcissement raciste de la politique migratoire de l'UE. « La nouveauté est toujours excitante ! N'aie pas peur de découvrir de nouvelles choses » C'est avec ce type de phrases paternalistes que Frontex, la police des frontières de l'UE, dont l'ex-directeur est **un eurodéputé du RN accusé de complicité de crime contre l'humanité et de torture**, tente de faire passer la déportation pour un simple déménagement.

L'agence vient de republier **un « guide sur le retour »**, aux allures de bande dessinée - la « version enfant » ... - traduit dans une quinzaine de langues, destiné aux enfants de 6 à 11 ans en voie d'expulsion. « Ton·a nouveau·elle instituteur·trice sera peut-être gentil·le, tu pourras te faire de nouveaux amis sympathiques et découvrir de nouveaux bonbons !

Ce document a été publié pour la première fois en 2024, après l'adoption du Pacte asile et migration. Il a refait surface après le vote du règlement « Retour », **adopté par le Parlement européen le 17 juin dernier**, qui instaure un saut répressif et xénophobe inédit de la politique migratoire de l'UE. En effet, le règlement « Retour » instaure une restriction des possibilités de recours contre l'expulsion, un rallongement de la rétention de 18 à 24 mois, un élargissement des motifs des rafles effectuées et de nombreux dispositifs liberticides pour les reconduites hors des frontières européennes. Mais la mesure centrale de cette loi est la généralisation de l'externalisation des « hubs de retour », véritables prisons gérées par des pays tiers, hors Union Européenne, qui retiendront les étrangers expulsés du continent.

Une mesure calquée sur le modèle italien mis en place par Giorgia Meloni.

Sous la plume de la police Frontex, ces camps pour migrants se transforment en simples « bâtiments » : « Avant que toi et ta famille ne rentriez dans votre pays d'origine, vous devrez peut-être rester dans un bâtiment avec d'autres familles qui attendent de voyager. Tu auras tout ce dont tu as besoin ». « Tu pourras ou non être autorisé·e à quitter le bâtiment », prévient, magnanime, le guide. Ce « guide sur le retour » de Frontex n'est rien d'autre qu'un document de propagande destiné à légitimer le durcissement de la politique répressive et xénophobe de l'UE, qui accentue toujours plus sa chasse aux migrants.

Comble de l'horreur, la police des frontières s'adresse ici spécifiquement aux enfants, alors qu'ils subissent de plus en plus les politiques migratoires des pays membres de l'UE. D'après l'UNICEF, en moins de 15 ans, la France a placé près de 34 000 enfants en rétention, dont l'immense majorité à Mayotte qui subit une politique d'exception coloniale ultra répressive qui limite drastiquement l'accès à la nationalité pour les enfants nés à Mayotte de parents étrangers, et où l'enfermement d'enfants en CRA est non seulement autorisé dans des conditions beaucoup plus souples qu'en Hexagone, mais y est aussi près de 40 fois supérieur et représente 11 % des personnes enfermées sur l'île.

La France a aussi été de nombreuses fois condamnée par différents organismes internationaux pour son traitement des enfants, particulièrement celui des mineurs isolés, par exemple avec la pratique des « tests osseux » constituant un outil de l'arsenal utilisé par l'État français pour mener la guerre aux migrants...





Ces politiques anti-migrants menées par les pays impérialistes, qui font des enfants des cibles à part entière de la répression migratoire, en les privant de leurs droits les plus élémentaires et en les utilisant comme des instruments

de la traque des sans-papiers, **n'ont donc rien à envier à l'ICE, la police de l'immigration aux Etats-Unis.**

Elles appellent un sursaut de résistance, à l'image de la mobilisation exemplaire de la population de Minneapolis. Dans cette ville du Minnesota, le mouvement ouvrier s'est organisé pour protester contre la présence de l'ICE suite **à l'arrestation d'un enfant de 5 ans** utilisé comme appât pour arrêter ses parents sans papiers, contraignant finalement les agents fédéraux à battre en retraite.



MAYOTTE : l'Insee détruit le mythe de « l'invasion migratoire »

Depuis des années, les gouvernements successifs ne cessent d'invoquer « l'invasion migratoire » pour justifier le démantèlement du droit des étrangers et des étrangères à Mayotte. Début juillet, l'Insee, en présentant les premiers résultats du recensement effectué fin 2025 et début 2026 dans le département, a pourtant donné à voir une tout autre réalité. Alors que de nombreux responsables politiques assurent qu'il y a 400 000 voire 500 000 habitant·es sur l'île, souvent sur la seule base de leur ressenti, l'organisme public indique qu'au 1 janvier 2026, il y avait 323 153 habitant·es.



Si la hausse est importante depuis le dernier recensement de 2017 (+ 26 %), on est loin des chiffres avancés. Ainsi, le nombre d'habitant·es n'a augmenté que de 2,8 % en moyenne chaque année : c'est beaucoup plus que dans le reste du territoire national, mais c'est moins que durant la décennie précédente (+ 3,8 %). Dans son étude, l'Insee met à mal un deuxième mythe : non seulement on ne peut pas parler d'invasion migratoire, mais en plus, le solde migratoire est aujourd'hui « légèrement négatif ». « La croissance de la population s'explique uniquement par un solde naturel (différence entre les naissances et les décès) très positif, précise l'Insee.

La légère inflexion de la croissance de la population entre 2017 et 2026 par rapport à la période 2012-2017 tient donc à l'érosion du solde migratoire apparent. » Autrement dit : il y a moins de personnes qui entrent à Mayotte que de personnes qui en partent...

Extraits de Médiapart, août 2026

Emmaüs la Roya



Nous faisons partie d'un mouvement national, européen et international.

Depuis 2008, un cadre a été mis en place par l'Etat et Emmaüs France :

le statut OACAS (organisme d'accueil communautaire et d'activités solidaires) régi par le Code de l'Action Sociale et des Familles. Ce statut

est imparfait et parfois dysfonctionnel. Monter une communauté Emmaüs, c'est des dizaines de milliers d'heures de réflexion et de réunion afin de créer le projet communautaire, les règles de vie, un règlement intérieur, tout ça dans l'objectif de proposer une alternative de vie collective, solidaire et paysanne.

Les conditions matérielles d'accueil diffèrent légèrement d'une communauté à une autre, sachant qu'un audit de l'ensemble des communautés a été réalisé au printemps 2026, notamment pour formaliser un socle commun à toutes, basé sur le statut OACAS et la philosophie du mouvement.

Le projet et le lieu de vie d'Emmaüs Roya sont expliqués avant l'arrivée des personnes.

Les conditions matérielles proposées sont :

Une chambre individuelle.

Des espaces partagés : sanitaires, une cuisine, un salon, une buanderie, une terrasse, un grand jardin au bord du fleuve de la Roya.

Une alimentation saine, en grande majorité auto produite (légumes, œufs, olive, huile) et biologique.

Un kit d'hygiène distribué chaque mois,

Tous les frais liés à l'hébergement (eau, électricité, chauffage, internet) sont pris en charge par l'association.

Une allocation communautaire de 415€ mensuelle pour chaque compagne/compagnon, qui n'est pas un

salaire mais un signe d'appartenance à la communauté.

Une cotisation à l'URSSAF, peu importe le statut administratif de la personne, ce qui permet de bénéficier des droits qui découlent du versement des cotisations sociales (retraite, accident de travail, compte personnel de formation et, avec une condition de régularité de séjour, arrêt maladie et indemnités journalières),

Une souscription de responsabilité civile individuelle pour chaque compagne et compagnon prise en charge par la structure,

Un accompagnement administratif et social individualisé, une prise en charge partagée des frais liés à l'éducation, aux cours de français, aux loisirs et à l'épanouissement des enfants.



Des réunions régulières sont tenues afin de pouvoir parler de tous les sujets, activités économiques comme organisation de la vie quotidienne. Des ateliers se tiennent avec des personnes extérieures sur les questions des droits, du vivre ensemble, l'accès au numérique, des cours de français, des séances de psy, etc.

Les règles qui conditionnent l'accueil sont assez simples. En résumé : respect du cadre, du vivre ensemble, des personnes et des biens, respect des horaires d'activités, pas de violence verbale ou physique. En cas de manquement aux règles de vie, les discussions individuelles et/ou en groupe et les avertissements sont évidemment privilégiés à toutes autres formes de réponse. Mais en cas de non-respect grave, cela peut aller jusqu'à l'exclusion.



Participer aux activités économiques est le cœur de la philosophie du mouvement Emmaüs. La genèse est tout de même l'idée que des personnes en précarité mutualisent leurs énergies et leurs moyens pour se sortir de la rue en élaborant des solutions collectives et solidaires. Les compagnes et compagnons consacrent 35 heures par semaine à la communauté et ses activités. Elles ont 5 semaines de congés/an.

Les 35 heures hebdomadaires d'activité comprennent : le maraîchage diversifié, l'élevage de poules pondeuses, la récolte des olives, la transformation en pâte d'olive, la

cuisine et le service dans le Resto Paysan, la vente sur les marchés et la livraison des produits à Nice et Menton, mais aussi la préparation des repas pour l'équipe chaque midi, s'occuper des enfants présents à la communauté, faire le ménage des parties communes, réparer les vélos, participer à des réunions ou des ateliers... Il n'y a pas de recherche de rentabilité grâce aux personnes accueillies. L'idée est de leur proposer une activité afin de gagner en confiance, en compétence, en autonomie, en prise de responsabilité mais selon les moyens de chacun.

Les personnes salariées et bénévoles travaillent aux côtés des compagnons mais également sur les tâches administratives, comptables, juridiques, et tout ce qui concerne le développement du projet.



Depuis quelques années, le choix politique de non-accueil pousse les personnes étrangères à frapper

aux portes des communautés.

Aujourd'hui, obtenir une régularisation pour une personne sans-papier est un parcours du combattant plus qu'incertain. Pour tout ce qui relève de la régularisation exceptionnelle (c'est à dire toute personne qui n'est pas entrée sur le territoire avec un visa, ou qui n'a pas obtenu le statut de réfugié), il faut plus de sept ans de présence sur le territoire, il faut démontrer que l'on a travaillé alors que l'on n'a pas le droit de travailler, il faut déclarer ses revenus alors que l'on n'a pas le droit d'être là, il faut tout un tas de conditions strictes et souvent absurdes pour prétendre à seulement demander un titre de séjour.

C'est cette complexité qui entraîne des centaines de milliers de personnes dans la clandestinité. Personne n'a comme projet de vie d'être "clandestin", et c'est la volonté des pouvoirs publics de les maintenir dans cette "clandestinité". Le pire : même une fois la régularisation obtenue, il n'est pas exclu de retomber encore dans la précarité, suite aux retards systémiques de traitement de dossiers par les préfectures.

Depuis 2018, les compagnes et compagnons étrangers accueillis au sein

d'un OACAS durant au moins 3 ans peuvent se voir délivrer une carte de séjour temporaire « vie privée et familiale », « salarié » ou « travailleur temporaire » par la Préfecture de leur résidence. Cela reste à la libre appréciation du Préfet.

Certaines personnes en situation irrégulière accueillies dans les communautés s'imaginent que le mouvement Emmaüs permettra une régularisation rapide et certaine. Seulement, ce dispositif reste à la libre appréciation des préfets, qui régulariseront, ou, à contrario, donneront une OQTF (obligation de quitter le territoire français).

Les communautés Emmaüs sont par essence des lieux "crisogènes". Emmaüs Roya vit au quotidien avec ce cocktail de traumatismes du passé, d'espoir de l'avenir, de déception du quotidien. Mais Emmaüs Roya, ce n'est pas "seulement" l'accueil de 9 adultes et 3 enfants. Notre projet expérimental se révèle pérenne, il est devenu robuste, outillé et a déjà fait ses preuves.

Ce sont des centaines de personnes déjà accueillies, des centaines de bénévoles, des heures de discussion et des heures de construction, des milliers de messages de soutien, des liens avec des projets similaires qui se construisent, une pensée politique et militante qui dépasse la complexité du quotidien. C'est également un projet que de nombreux politiciens voudraient voir détruit.

Cependant, malgré les difficultés, les bâtons dans les roues et les tumultes qui nous éprouvent, c'est ce que nous voulons défendre, ce que nous voulons vivre et nous ne lâcherons pas !



Cédric HERROU

Accueillir et travailler avec des personnes en grande précarité - quels que soient leur parcours, leur nationalité, leur situation administrative, leur passé traumatique - est une mission difficile, dont peuvent témoigner les centaines de milliers de travailleurs sociaux en France. C'est évidemment le résultat de dizaines d'années de délaissement social par l'Etat et les politiques publiques. 350 000 personnes SDF en France en 2025, c'est du jamais vu.

François-Noël Buffet, Défenseur des droits

Le 23 juillet 2026, sur proposition du président de la république, le sénateur de droite François-Noël Buffet dont le profil jugé conservateur suscite l'inquiétude du monde associatif, met fin à ses autres fonctions et succède à Claire Hédon.

- ✓ Ancien ministre auprès de Bruno Retailleau à l'intérieur,
- ✓ Brièvement ministre chargé des outre-mer,
- ✓ Il avait notamment manifesté contre la loi ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe en 2013
- ✓ Voté contre l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) à toutes les femmes en 2020 et 2021.
- ✓ Plus récemment, il s'est aussi prononcé pour diminuer ou réformer l'aide médicale d'Etat pour les sans-papiers et s'est abstenu lors du vote pour la constitutionnalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

